

VENTE EN DETAXE A L'EXPORTATION (Janvier 2010)

La pratique de la vente en détaxe permet aux étrangers non membres de l'Union Européenne et aux Français résidant en dehors de l'Union Européenne (*) de bénéficier d'une exonération de la TVA sur les achats de marchandises qu'ils rapportent dans leur pays après un séjour en France (inférieur à 6 mois).

(*) Pays et territoires concernés :

- Tous les pays autres que les 27 pays de l'Union Européenne (dont Andorre, Saint Marin, Vatican)
- Les collectivités d'outre-mer (Nouvelle Calédonie et ses dépendances, Polynésie française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises), Mayotte, Saint Pierre et Miquelon,
- Ceuta, Melilla, Iles Canaries, Iles Féroé, Iles anglo-normandes, Gibraltar, Partie néerlandaise de Saint Martin, Ile d'Helgoland et territoire de Büsigen, Livigno, Campione d'Italia, Mont Athos

Ce n'est pas la nationalité de l'acheteur qui importe, mais son lieu de résidence.

La vente en détaxe s'applique à toutes les marchandises pouvant être emportées au retour dans leur pays par les clients résidant hors de l'Union Européenne, à condition qu'elles ne soient pas destinées à la revente.

Certaines marchandises sont toutefois exclues de ce dispositif (marchandises soumises à formalités particulières à l'exportation, biens culturels, tabacs manufacturés, médicaments, armes, timbres-poste, moyens de transport à usage privé et leurs pièces détachées)

Le montant des achats effectués par le client le même jour, dans un même magasin doit être supérieur à **175 € TTC.**

Le formulaire en vigueur porte la référence Cerfa n°10096*03 (le formulaire n°10096*02 peut être utilisé jusqu'à épuisement des stocks détenus). Il est en vente notamment auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Information complète et détaillée :

Le site de la douane : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=49#7>

Le Bulletin Officiel des Douanes : <http://www.douane.gouv.fr/data/file/6024.pdf>

Pour toute information complémentaire, contactez votre CCI :

22 - CCI des Côtes d'Armor	Annie LE MASSON	02 96 78 62 05	35 - CCI de Fougères	Françoise PETIT	02 99 94 75 13
29 - CCI de Brest	Karine LE MOAL	02 98 00 38 71	CCI de Rennes	Sylvie LE DIRAC'H - APPERT	02 99 33 66 51
CCI de Morlaix	Annie MUGNIER	02 98 62 39 16	CCI de Saint-Malo	Patrice HUNOT	02 99 20 63 25
CCI de Quimper Cornouaille	Carole BOUFFANDEAU	02 98 98 29 26	56 - CCI du Morbihan	Marie-Line LUYER	02 97 02 40 65

<http://international.bretagne.cci.fr>